

Commission permanente du 23 septembre 2022

Intervention d'Eric QUENARD, Conseiller régional (Marne) sur les risques d'instaurer une écotaxe sur une partie du territoire régionale.

"Monsieur le Président,

Sur la délibération 1533 nous nous abstiendrons et je voudrais dire quelques mots là-dessus puisqu'on a beaucoup évoqué le ferroviaire et vous venez d'évoquer, Président, le routier.

Ce rapport est un rapport important et il nous semble important de le voir inscrit à l'ordre du jour.

D'une certaine manière, ça renvoie à notre conception de l'aménagement du territoire. **Il est en effet impensable que demain une taxe de transit poids lourds ne soit appliquée que sur une partie de notre territoire.** Nous avons déjà par le passé exprimé nos craintes quant à un possible report du trafic de l'Alsace vers la Lorraine si cette écotaxe n'était opérationnelle qu'en Alsace. Or nous sommes inquiets et la vigilance s'impose.

Si l'on peut satisfaire de la reprise proposée, n'en demeure pas moins une grande inquiétude sur la Champagne- Ardenne et particulièrement concernant ce que nous appelons plus communément le Y ardennais.

Sur ce point, votre vice-président n'a pu apporter de réponse sur cette question lors de la commission transports, même s'il a partagé avec nous l'analyse d'un risque de report de la circulation sur cet axe. En effet, **comment ne pas craindre que le flux de camions venant notamment de Rotterdam n'emprunte demain cet itinéraire plutôt que celui passant par l'Alsace ou la Lorraine ?** Nous avons deux questions. Pourquoi la Région n'a pas souhaité reprendre cette voie structurante ? Et deuxièmement, disposons-nous d'une étude d'impact fine pour mesurer les possibles reports de circulation sur cet axe ?

Je vous remercie."